



Fiche informative

Date 5 novembre 2024

CLTR 2024

Conférence publique de l'IPI

Entre droit d'auteur et révolution numérique : quel avenir ?

À l'invitation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), quelque 300 décideurs et acteurs des secteurs concernés se pencheront sur le thème « Création, IA et plates-formes » le 5 novembre 2024 au Centre des congrès de Bâle et discuteront de questions économiques, juridiques et éthiques pour comprendre de quoi sera fait notre avenir. Bernard Maissen, directeur de l'OFCOM, Carine Bachmann, directrice de l'OFC, et Catherine Chammartin, directrice de l'IPI, échangeront leurs points de vue lors d'un entretien à trois. Le discours de bienvenue sera prononcé par le conseiller fédéral Beat Jans.

À quoi ressemblera l'avenir de la création culturelle et artistique à l'ère de l'intelligence artificielle (IA) et de la florissante économie des plates-formes ? Créateurs, représentants de PME, universitaires et politiciens discuteront de cette question. Les industries culturelles et créatives font face à la constante et rapide évolution des technologies. L'IA et les plates-formes numériques semblent être en mesure de supplanter la création culturelle et artistique à l'avenir. Ce constat appelle un débat public. Pour que l'IA et les plates-formes soient utilisées de manière fructueuse, une approche responsable, fondée sur des bases légales et des considérations éthiques, s'avère nécessaire afin de garantir des perspectives d'avenir aux acteurs culturels et artistiques.

L'IA : amie, aide ou menace ?

De nombreux professionnels de la culture et de la création craignent que leur travail ne soit menacé par les intelligences artificielles. D'autres, plus ouverts, considèrent l'IA comme un outil de travail et l'emploient pour créer leurs œuvres. De leur point de vue, la créativité humaine reste toutefois déterminante pour donner les bonnes instructions à l'IA.

L'emploi de l'IA pose des interrogations tant en termes de contenus utilisés pour l'entraîner que de contenus générés. S'agissant des données d'entraînement, il convient de s'interroger dans quelle mesure la littérature ou l'art peuvent être utilisés sans le consentement des auteurs ou des artistes. Faut-il demander l'autorisation des titulaires de droits pour utiliser des œuvres protégées par le droit d'auteur et les indemniser ? Et comment traiter les contenus générés par l'IA qui ressemblent trop aux œuvres protégées ? Toutes ces questions appellent des réponses.

L'économie des plates-formes influence elle aussi la création culturelle et artistique, de manière positive, mais aussi négative. D'une part, les plates-formes numériques facilitent l'accès aux marchés mondiaux; d'autre part, leur domination économique complique l'exploitation de leurs œuvres par les acteurs culturels et les artistes. Quel cadre juridique prévoir pour leur permettre de tirer avantage de leurs prestations ?

La réglementation en Suisse

Comment réglementer judicieusement l'utilisation de l'IA et l'économie des plates-formes ? Dans quel domaine juridique faut-il définir un cadre légal ? Des règles claires, par exemple en matière d'autorisation, de licence, de rémunération et de transparence, offriraient aux entreprises une grande sécurité juridique. La majorité des participants s'accordent à dire que des règles sont nécessaires, mais leur avis diverge quant à leur nature. S'agissant des plates-formes numériques, il importe d'examiner de plus près le déséquilibre existant sur le marché et rechercher des solutions équitables. Comme les plates-formes opèrent souvent à l'échelle mondiale, elles sont confrontées à différents systèmes juridiques nationaux.

De nombreux spécialistes estiment qu'il est prometteur de miser sur les conditions-cadres existantes, à savoir le droit d'auteur, le droit de la concurrence et la protection des données, plutôt que de chercher de nouvelles règles pour des technologies en constante évolution. CLTR 2024 offre une plateforme propice à développer un débat équilibré intégrant différentes perspectives et la formulation de pistes pour définir un cadre juridique répondant aux évolutions futures.

Informations pour les journalistes

- Programme détaillé : <https://cltr2024.ch/fr/programme/>
- Conférenciers et participants aux tables rondes : <https://cltr2024.ch/fr/orateurs/>
- Hashtag officiel de la conférence : #cltr2024
- Espace médias : <https://cltr2024.ch/fr/medias/>

Les principaux points du programme

Mots de bienvenue

Catherine Chammartin, directrice de l'IPI

Discours d'ouverture

Beat Jans, conseiller fédéral, chef du DFJP

Le gagnant rafle la mise ! Les créateurs culturels et les PME peuvent-ils survivre aux côtés des groupes Internet ?

Keynote de Tommaso Valletti, professeur d'économies à l'Imperial College London

Une technologie sans frontières, l'IA face à la concurrence

Keynote de Laura Melusine Baudenbacher, avocate et associée du cabinet Baudenbacher Law AG

Cinq tables rondes consacrées aux œuvres littéraires, à la création d'images, à la musique, au design et au cinéma

Mêmes chances, mêmes risques ?

Créativité, IA et culture du point de vue de l'éthique

Exposé introductif de Dorothea Baur, consultante, conférencière et enseignante en éthique et développement durable.

La politique est l'art du possible : OFC, OFCOM et IPI

Table ronde avec Bernard Maissen, directeur de l'OFCOM, Carine Bachmann, directrice de l'OFC, Catherine Chammartin, directrice de l'IPI

Le point de vue des experts sur les logiciels et l'IA générative : données, chiffres, faits

Sebastian Singler et Philipp Rosenauer, PwC Suisse

Florent Thouvenin, président de l'ITSL, Université de Zurich

Peter Picht, directeur du CIPCO, Université de Zurich

Quel est le point commun entre les animaux sauvages, les votes publicitaires et les effets cinématographiques ?

Exemples tirés de la pratique (cinéma, musique, littérature et création d'images)

Impressions de la manifestation et conclusions

Résumé et perspectives : prochaines étapes ?

Felix Addor, chef de la Division Droit & Affaires internationales de l'IPI

Animation : Eva Pauline Bossow

Entrepreneuse, consultante et stratège spécialisée dans le futur du travail

Autres orateurs et participants aux tables rondes

Alex Meszmer, artiste et curateur

Alexander Cuntz, OMPI

Andreas Wegelin, CEO SUISA

Balthasar Glättli, conseiller national, Les Verts Suisse

Bruno Zraggen, chargé de cours à la Haute école de Lucerne (HSLU), à l'École F+F d'Art et de Design de Zurich et à la Haute école des arts de Zurich (ZhdK)

Daniel Neururer, ingénieur logiciel chez MCS

Denis Masmejean, secrétaire général Reporters sans frontières, section suisse

Don Schmocker, directeur créatif et artiste

Frank Hovenbitzer, professeur d'architecture à la Duale Hochschule Baden-Württemberg (DHBW)

Hanspeter Kellermüller, PDG Keystone-ATS

Kai-Peter Uhlig, avocat

Ladina Caduff, directrice des affaires gouvernementales, Microsoft Suisse

Lionel Baldenweg, producteur de musique de film et éditeur

Manuel Gagneux, musicien

Markus Gertsch, compositeur et producteur de musique

Martina Clavadetscher, écrivaine

Michaela Nicolosi Hüsler, traductrice diplômée en italien et éditrice littéraire

Moritz Zumbühl, concepteur de jeux

Nadine Adler Spiegel, co-directrice section Cinéma, OFC

Peter Reichenbach, producteur de cinéma et réalisateur

Reinhard Oertli, expert en droit d'auteur

Robbert Baruch, vice-président principal Affaires publiques, UMG

Sabine Himmelsbach, directrice de la Maison des arts électroniques (HEK), Bâle

Steffi Neubert, architecte, directrice de la société Emmer Pfenninger Partner AG

Thomas Häussler, spécialiste des médias, OFCOM

Valentin Huber, co-fondateur de « Das alte Lager », chargé de cours à la Haute école des arts de Zurich (ZhdK)

Verena Vonarburg, responsable des affaires publiques, groupe Ringier
et beaucoup d'autres

Contact : Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)
Regula Gerber, responsable adjointe du service Communication
+41 31 377 71 38. media@cltr2024.ch